

A l'attention du directeur d'agence.

Objet : demande d'attestation de fond pour le programme vacances travail.

Madame, Monsieur le Directeur d'agence,

Le Programme Vacances Travail (PVT) est un programme gratuit destiné aux jeunes Français âgés de 18 à 35 ans. Il offre la possibilité de découvrir le Canada, d'y faire du tourisme pendant plusieurs mois et d'y trouver un ou plusieurs emplois occasionnels permettant de financer ce séjour de découverte. Les candidats sélectionnés pourront séjourner au Canada pendant une durée maximale d'un an. Afin de pouvoir bénéficier de ce visa, le candidat doit justifier d'un minimum de ressources financières (700 € par mois) pour les trois premiers mois du séjour, soit 2100 euros, afin de s'assurer de cela, une attestation de fonds remplie par vos soins prouvant que le candidat a à sa disposition cette somme d'argent, doit être jointe au dossier de demande de visa. Sans cette attestation, le candidat se verra refuser son visa par les autorités canadiennes.

Or, il apparaît que plusieurs agences bancaires refusent de remplir l'attestation fournie par l'ambassade du Canada sous prétexte que leurs établissements ne peuvent en aucun cas garantir la présence, sur le compte de leur client, de la somme de 2100 € qui est demandée par les autorités canadiennes à une date postérieure.

Ainsi je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'attestation qui vous est demandée de remplir n'engage votre responsabilité qu'au moment où vous la datez et signez. Une fois votre client sorti de votre établissement, il est seul responsable des mouvements ou transferts d'argent sur ses comptes et il est seul à devoir rendre des comptes à l'administration canadienne, vous dégageant ainsi de toute responsabilité.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir compléter l'attestation de fonds du candidat qui se présente à vous, s'il remplit bien entendu les conditions énoncées dans cette attestation. Par ailleurs, sachez que cette procédure étant mal définie juridiquement et pour éviter tous recours long et coûteux en justice, nous invitons purement et simplement nos membres à changer d'établissement bancaires lorsque celui-ci refuse de remplir le documents demandé. Vous conviendrez que ceci ne représente pas un effort très important de la part de quelqu'un qui compte partir vivre à l'étranger et qui utilisera donc peu ses comptes bancaires français et d'autre part, nous sommes en mesure de fournir une liste d'établissements bancaires qui ont déjà accepté de remettre cette attestation signée à nos membres.

Dans l'espoir d'obtenir un écho favorable à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur d'agence, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'équipe de pvtistes.net